



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015

2020

Sommaire

1 - TERRITOIRE ET ORGANISATION DU SERVICE	4
1-1 Communes concernées	4
1-2 Types de collectes mises en oeuvre	4
1-3 Modes de traitement et de valorisation des déchets	4
1-4 Exécution des prestations	4
2 - DONNEES TECHNIQUES	7
2-1 La collecte en porte à porte.....	7
2-1-1 La collecte des ordures ménagères et des encombrants	7
2-1-2 La collecte sélective	10
2-1-3 Bilan de la collecte en porte à porte	14
2-2 La collecte en apport volontaire	14
2-2-1 Les colonnes d'apport volontaire	14
2-2-2 Les déchèteries communautaires.....	17
2-2-3 La collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).....	21
2-2-4 La collecte des bornes pour le textile, le Linge de maison et la Chaussures (TLC).....	21
2-3 Le traitement et/ou la valorisation	22
2-3-1 L'enfouissement	22
2-3-2 Le compostage.....	22
2-3-3 Le tri et la valorisation.....	23
3 - DONNEES FINANCIERES.....	23
3-1 Investissement.....	23
3-2 Fonctionnement	24
4 - PERSPECTIVES 2020	26

Introduction

En application de la réglementation en vigueur et afin de mettre à la disposition des usagers l'ensemble des renseignements relatifs à l'exécution du service, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot publie son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce rapport constitue une présentation synthétique des principales informations, qu'elles soient techniques (équipements utilisés, collectes mises en œuvre, évolution des tonnages ramassés, modes de traitement et de valorisation des déchets) ou économiques et financières (coût d'exécution du service, mode de financement, recettes liées à la collecte sélective).

Ce rapport est également l'occasion de faire un retour sur les actions et projets initiés, poursuivis ou achevés au cours de l'année écoulée.

A ce titre, l'année 2020 a été marquée par :

- *La crise sanitaire liée au COVID-19,*
- *Le démarrage du marché de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot en 10 lots,*
- *La fin des prestations de collecte en régie ; seuls les hauts de quai des déchèteries restent en régie,*
- *L'étude sur la mise en œuvre de la tarification incitative avec le bureau d'études Ecogéos,*
- *La délibération du 12 octobre 2020 pour la signature d'une convention avec l'Eco-organisme, Ecomobilier pour la récupération, le traitement et la valorisation des déchets d'éléments d'ameublement en déchèterie (périmètre du mobilier, de la literie et des produits rembourrés d'assise et de couchage),*
- *La délibération du 12 octobre 2020, sur la mise en place de la TEOMi à la levée et de bacs de collecte classique (début 1^{er} janvier 2022),*
- *La délibération du 9 novembre 2020 pour la signature d'une convention avec l'Eco-organisme, Eco-DDS pour la récupération, le traitement et la valorisation des déchets dangereux domestiques en déchèterie,*
- *La délibération du 9 novembre 2020 pour la signature d'une convention pour la récupération des cartouches d'encre usagées en déchèteries avec Valor'ink,*
- *La délibération du 9 novembre 2020, sur l'adoption du règlement de collecte et le règlement des déchèteries,*
- *Le lancement du marché d'enquête de conteneurisation et d'achat et reprise de bacs/sacs.*

1 - TERRITOIRE ET ORGANISATION DU SERVICE

1-1 Communes concernées

En 2020, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot exerce la compétence collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés (collecte et traitement) au bénéfice de ses 65 communes membres, représentant **28 499 habitants** (données INSEE 2019).

1-2 Types de collectes mises en oeuvre

Dans le cadre de sa compétence d'élimination des déchets ménagers, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot met en oeuvre 5 collectes différentes :

- collecte en porte à porte des ordures ménagères,
- collecte en porte à porte des déchets valorisables,
- collecte en porte à porte des encombrants,
- collecte du verre et des journaux, revues, magazines dans les colonnes d'apport volontaire,
- collecte en déchèteries.

Les déchets collectés en porte à porte sont acheminés au quai de transfert communautaire, situé à Albert, où ils sont compactés en caissons fermés pour optimiser leur transport jusqu'aux filières de traitement.

1-3 Modes de traitement et de valorisation des déchets

Après la collecte, chaque type de déchet suit la filière appropriée à sa nature :

- Enfouissement en installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) pour les ordures ménagères et les encombrants,
- Tri et recyclage pour les déchets valorisables,
- Compostage pour les déchets verts,
- Recyclage pour le verre et les papiers journaux revues magazines (JMR) des colonnes d'apport volontaire,
- Enfouissement, compostage et recyclage pour les différents déchets déposés en déchèteries.

1-4 Exécution des prestations

Les différentes prestations sont assurées par :

- Des entreprises privées dans le cadre des marchés publics (lot 1 à 10 du marché de collectes et traitement des déchets ménagers et assimilés),
- La Communauté de communes du Pays du Coquelicot (régie – Pôle Environnement - Travaux) pour les prestations de haut de quai des 3 déchèteries communautaires,

Le pôle Environnement - Travaux pour sa partie déchets se décompose comme suit :

- 1 directeur du pôle Environnement - Travaux,
- 1 chargée de mission Environnement – Déchets,
- 1 chef d'équipes de la régie déchèteries et de la régie technique,
- 6 agents de déchèterie,
- 3 agents techniques (pouvant être en remplacement de la régie déchèterie).

Communes	Ordures ménagères	Déchets valorisables	Encombrants
	Prestataire et fréquence		
Acheux-en-Amiénois, Albert, Arquèves, Auchonvillers, Authie, Authuille, Aveluy, Bayencourt, Bazentin, Beaucourt sur l'Ancre, Beaumont-Hamel, Bécordel-Bécourt, Bertrancourt, Bouzincourt, Bray-sur-Somme, Buire-sur-Ancre, Bus-les-Artois, Cappy, Carnoy Mamez, Chuignolles, Coigneux, Colincamps, Contalmaison, Courcellette, Courcelles-au-Bois, Curly, Dernancourt, Eclusier-Vaux, Englebelmer, Etinehem Méricourt, Forceville-en-Amiénois, Fricourt, Frise, Grandcourt, Harponville, Hédauville, Hérissart, Irlès, La Neuville-lès-Bray, Laviéville, Léalvillers, Louvencourt, Maily-Maillet, Maricourt, Marieux, Méaulte, Mesnil-Martinsart, Millencourt, Miraumont, Montauban-de-Picardie, Morlancourt, Owillers-la-Boisselle, Pozières, Puchevillers, Pys, Raincheval, Saint Léger-les-Authie, Senlis-le-Sec, Suzanne, Thiepval, Thièvres, Toutencourt, Varennes, Vauchelles-les-Authie, Ville-sur-Ancre (65 communes)	COVED 1 fois / semaine	COVED 1 fois / 15 jours	COVED 2 fois / an

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE		
Déchet	Territoire	Prestataire
Verre	65 communes	MINERIS à Crouy (02)
JMR	65 communes	VEOLIA Propreté à Amiens (80)

TRANSFERT ET TRANSPORT DES BENNES	
Prestation	Prestataire
Transfert et transport des ordures ménagères résiduelles, des emballages et des encombrants porte à porte	COVED Nurlu (80)
Mise à disposition et transport des bennes de déchèteries pour les encombrants, les déchets verts et les gravats vers leurs exutoires de traitement	COVED Nurlu (80)
Mise à disposition et transport des bennes de déchèteries pour les cartons et la ferraille vers leurs exutoires de traitement	FER Fricourt (80)
Mise à disposition et transport des contenants de déchèteries pour les déchets dangereux spécifiques vers leurs exutoires de traitement	ARF Saint Rémy du Nord (59) et Eco-DDS (Eco-organisme)

TRAITEMENT	
Type	Prestataire
Enfouissement OM et encombrants en porte à porte	ISDND* à Sains en Amiénois (80) exploitée par VEOLIA Propreté
Tri	Centre de tri à Amiens (80) exploité par VEOLIA Propreté
Compostage	Plate forme de compostage Nurlu (80) exploitée par COVED

DECHETERIES	
Prestation / Déchet	Prestataire
Exploitation des déchèteries en haut de quai	Régie communautaire
Traitement des encombrants	ISDND* à Nurlu (80) exploitée par COVED
Traitement et valorisation des déchets verts	COVED à Nurlu (80)
Traitement des gravats	COVED à Nurlu (80)
Transport et traitement des déchets ménagers spéciaux	ARF Saint Rémy du Nord (59) et Eco-DDS (Eco-organisme)
Transport et traitement des huiles minérales	SEVIA à Harnes (62)
Transport et traitement des huiles végétales	ECOGRAS à Bonneuil sur Marne (94)
Traitement et valorisation de la ferraille	FER à Fricourt (80)
Valorisation des cartons	FER à Fricourt (80)
Valorisation des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)	OCAD3E (ECOSYSTEM)
Valorisation des ampoules et néons	OCAD3E (ECOSYSTEM/RECYLUM)
Valorisation des Vêtements Linges et Chaussures	La Croix Rouge et le Relais
Valorisation des DEA (déchets d'éléments d'ameublement)	ECOMOBILIER
Valorisation des cartouches d'encre	VALORLINK

*ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux

2 - DONNEES TECHNIQUES

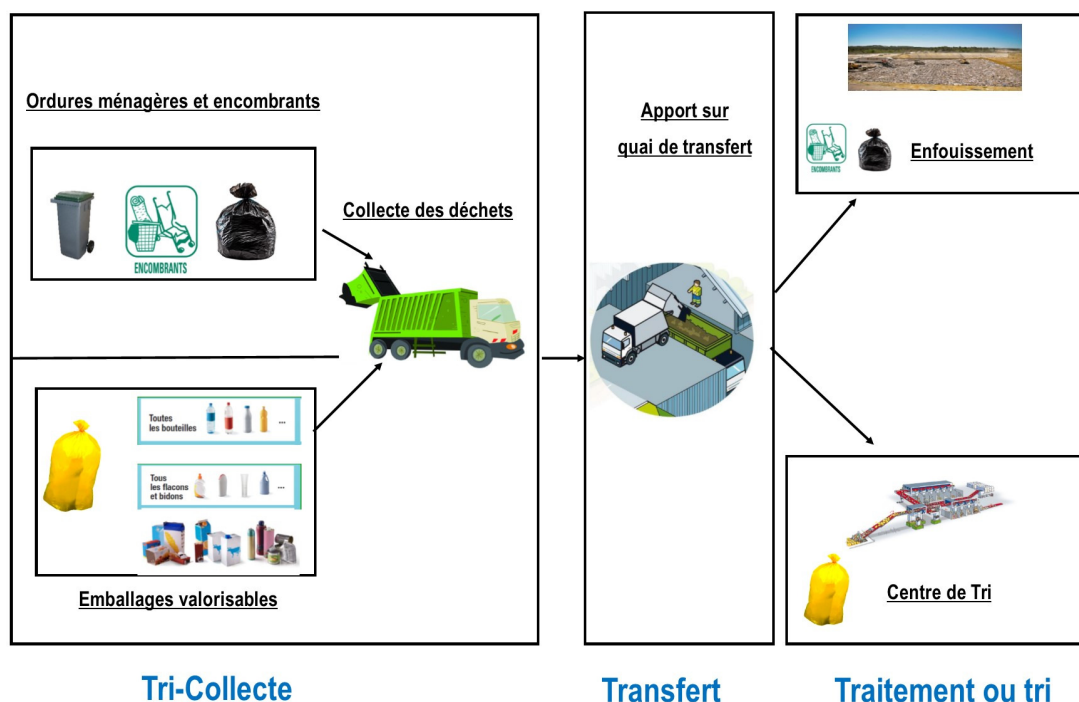
2-1 La collecte en porte à porte

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot assure trois collectes en porte à porte sur son territoire :

- Les ordures ménagères, transférées à l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Sains en Amiénois (80) exploitée par la société Véolia Propreté,
- Les emballages valorisables, transportés au centre de tri d'Amiens, pour un second tri avant expédition vers les filières de valorisation,
- Les encombrants, traités par enfouissement à l'ISDND de Sains en Amiénois.

Les ordures ménagères résiduelles, les emballages et les encombrants collectés en porte à porte sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes par l'entreprise COVED, transitent tous par le quai de transfert situé à Albert exploité par la société COVED.

Ces déchets sont compactés et conditionnés en caissons de 30 m³ puis amenés jusqu'aux sites de traitement ou de tri.



2-1-1 La collecte des ordures ménagères et des encombrants

A. Les ordures ménagères

Définition

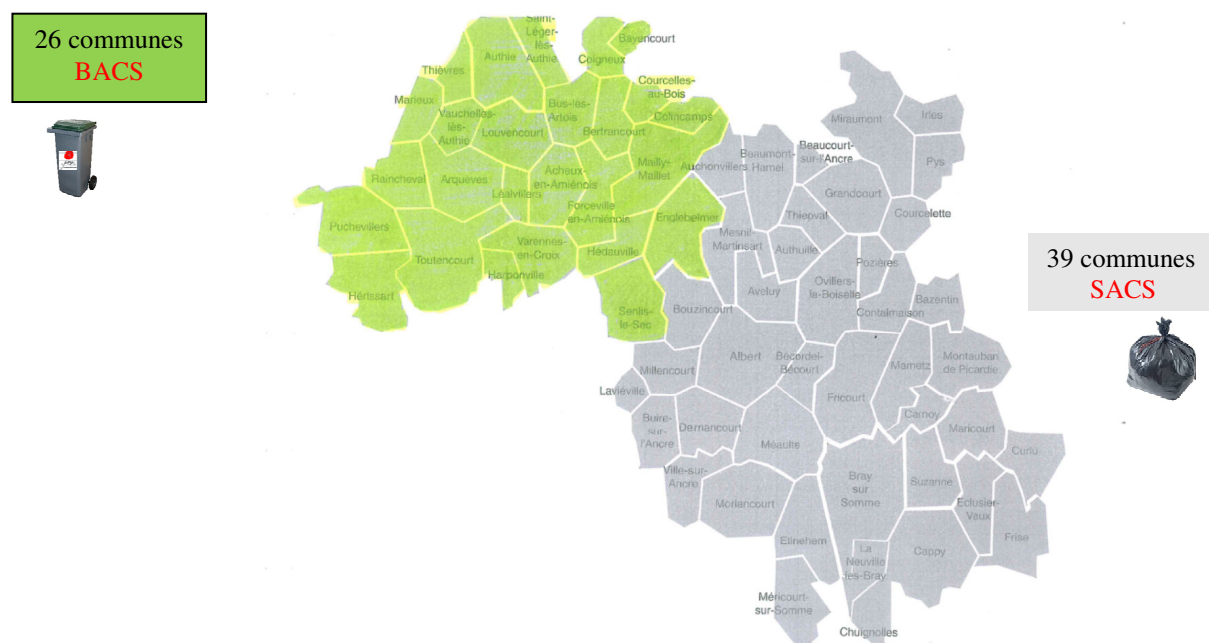
La dénomination « ordures ménagères » désigne les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments pour les repas et du nettoyage normal des habitations et des bureaux ainsi que les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux et pouvant être collectés sans sujétion technique particulière. Sont expressément exclus des ordures

ménagères, et donc non pris en charge par le service de ramassage, les déblais, débris et gravats, les déchets dangereux (inflammables par exemple) et l'ensemble des déchets ne pouvant règlementairement pas être conduits dans les mêmes ISDND que les ordures ménagères (pots de peinture, amiante, etc.).

Il est important de signaler que les ordures ménagères ne sont pas acceptées en déchèterie.

Equipements de pré-collecte

Pour la collecte des ordures ménagères, hormis pour les 26 communes du secteur en vert sur la carte ci-dessous qui possèdent des bacs de collecte, les habitants déposent leurs sacs d'ordures ménagères devant leur habitation en vue du ramassage.



Fréquence de collecte

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la collecte des ordures ménagères est réalisée par un prestataire privé, l'entreprise COVED avec une fréquence de collecte hebdomadaire sur l'ensemble du territoire.

B. Les encombrants

Définition


Les encombrants sont les déchets qui, par leur poids, leur taille et/ou leur volume, ne trouvent pas leur place dans le circuit de collecte des ordures ménagères résiduelles.

La destination finale des encombrants étant l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de VEOLIA, ces déchets sont soumis aux mêmes restrictions de ramassage que les ordures ménagères. Ne sont donc pas pris en charge par le service de collecte des encombrants : les gravats, les déchets dangereux et les déchets ne pouvant être enfouis dans les mêmes ISDND que les ordures ménagères (pneus, déchets ménagers spéciaux comme les pots de peintures, l'amiante).

Equipements de pré-collecte

La collecte des encombrants en porte à porte, s'effectue sans contenant particulier, les déchets étant présentés en vrac en bordure de la voie publique. Cette année, une communication sur les réseaux sociaux a été mise en place afin de rappeler les règles de collecte, en voici un exemple ci-dessous :

Communauté de communes du Pays du Coquelicot



INFO RAMASSAGE ENCOMBRANTS

commune : Carnoy-Mametz
Montauban-de-Picardie
Maricourt
Curlu
Suzanne

date : **MARDI 1^{er} DÉCEMBRE 2020**

sont ramassés :

- BOIS
- MÉTAUX
- AMEUBLEMENT
- PLASTIQUES

ne sont pas ramassés :

- PNEUMATIQUES
- DÉCHETS DIPPUS SPÉCIFIQUE (DSDS)
- DEEE
- CARTONS
- DÉBRIS / GRAVATS
- BATTERIES
- HUILES DE VIDANGE

à retourner chez votre revendeur

↓↓ à déposer en déchèterie ↓↓

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Albert	9h-12h 14h-18h	14h-18h	9h-18h	14h-18h	9h-18h	9h-18h	9h-13h
Bray-sur-Somme	14h-18h		14h-18h		14h-18h	9h-12h 14h-18h	
Acheux-en-Amiénois	14h-18h		14h-18h		14h-18h	9h-12h 14h-18h	

recylum Compiègne écomobilier CITEO ecosystem

Fréquence de collecte

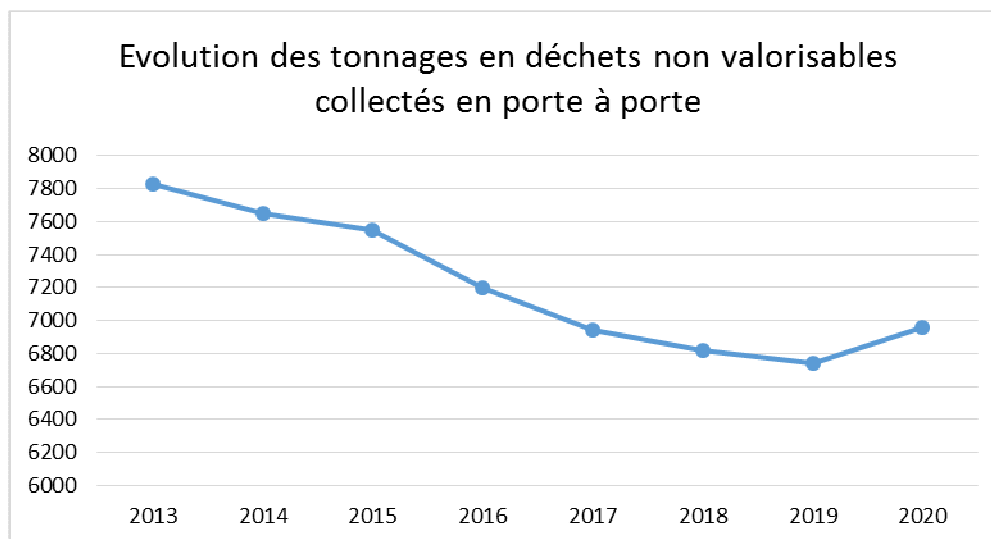
La fréquence de collecte des encombrants en porte à porte est 2 fois par an pour l'ensemble des communes du territoire.

C. Quantités collectées

En 2020, 6 586,32 tonnes d'ordures ménagères et 373 tonnes d'encombrants ont été collectées en porte à porte sur les 65 communes de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, soit 6 959,32 tonnes et donc une moyenne de 244,20 kg/an/hab.

Nous constatons une hausse de 3,29 % par rapport à 2019 (pour rappel la baisse en 2019 était de 1,2% par rapport à 2018).

Cette hausse s'explique par la crise sanitaire du COVID 19 (confinements et télétravail).



2-1-2 La collecte sélective

Définition

Depuis avril 2016, la Communauté de communes s'est engagée, avec l'ensemble des acteurs, pour faire progresser le recyclage, en participant avec CITEO à la mise en place de l'extension des consignes de tri. Grâce au geste de tri, le Pays du Coquelicot agit en faveur de l'environnement.

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sélective sont :

- les cartons d'emballages,
- les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium (aérosols, boîtes de boissons, boîtes de conserve, etc.)
- les emballages plastiques : bouteilles, bidons et flacons, barquettes, pots et boîtes, sacs et sachets, films.



Toutes les bouteilles		Tous les flacons et bidons	
Toutes les barquettes		Tous les pots et les boîtes	
Tous les sacs et sachets		Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.	
Tous les films			

Equipements de pré-collecte

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la collecte sélective est assurée par un prestataire privé, l'entreprise COVED, sur l'ensemble du territoire. Cette collecte est réalisée en sacs plastiques transparents (couleur jaune), fournis par la collectivité.

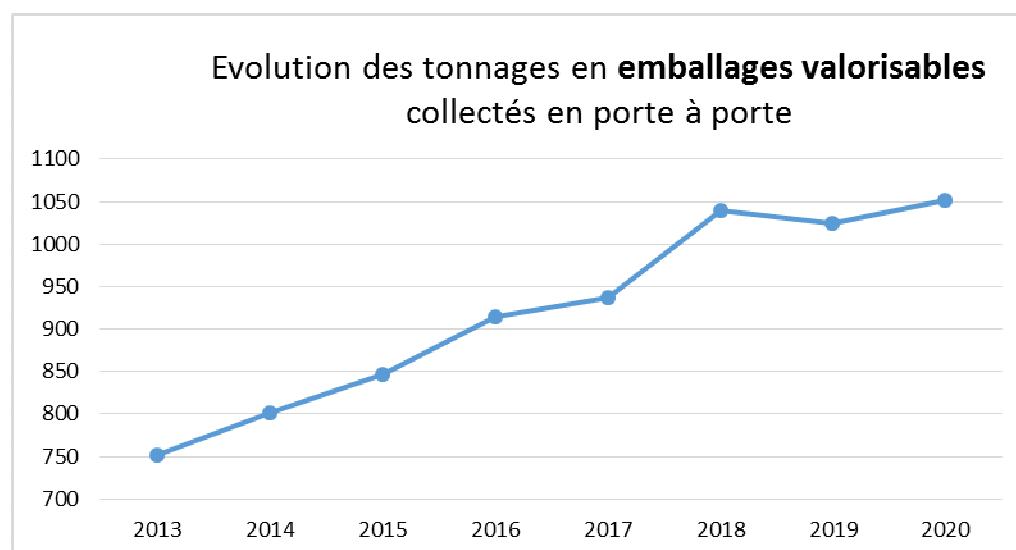
Fréquence de collecte

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la fréquence de collecte sélective en porte à porte est 1 fois tous les 15 jours sur l'ensemble du territoire

Quantités collectées

Au cours de l'année 2020, 1 051,28 tonnes d'emballages valorisables ont été collectées (1 028,92 T en 2019), représentant ainsi une performance de 36,88 kg/an/habitant.

La quantité d'emballages valorisables collectée a augmenté de 2,67 % par rapport à l'année 2019.

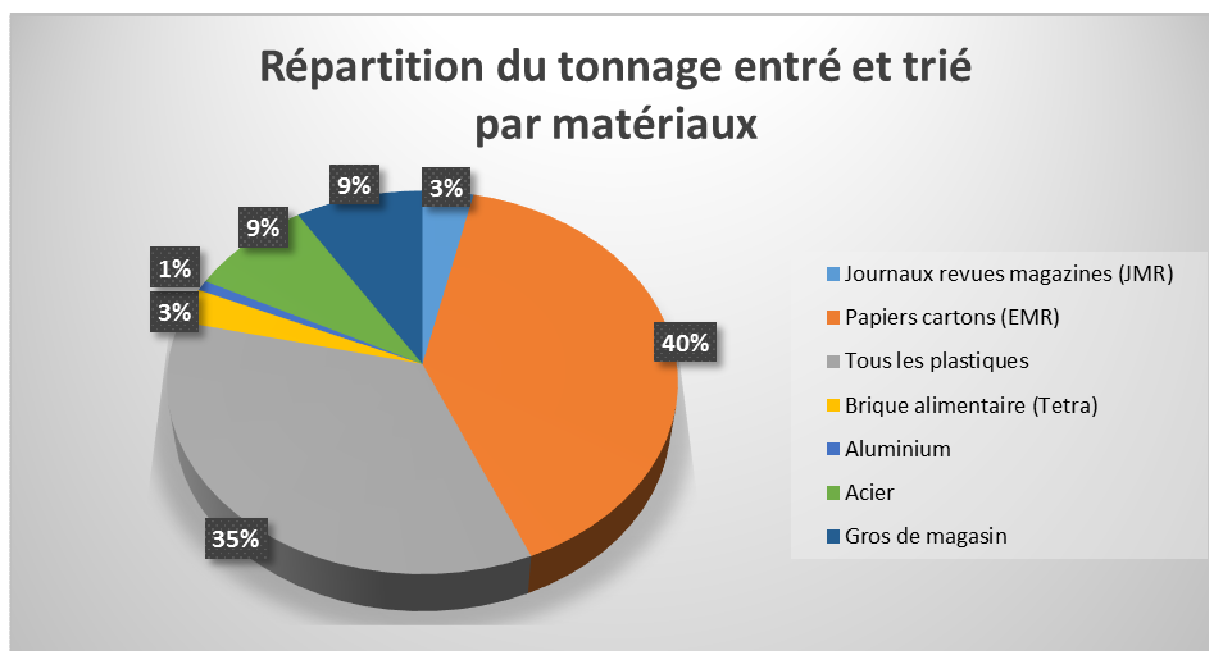


Répartition des tonnages entrés au centre de tri et triés par matériaux

Les modalités de tri, une fois la collecte effectuée, sont sans changement par rapport aux années précédentes : acheminés au centre de tri d'Amiens, les déchets recyclables sont triés mécaniquement mais aussi à la main par catégories de matériaux, avant envoi en filières de valorisation.

Matériaux	2019	2020
	Tonnages entrés et triés	
Tonnage entré	1028,92	1051,28
Tonnage trié (avec ou non le stock N-1)	1 023,92	1056,28
Journaux revues magazines (JMR)	34,87	27,86
Papiers cartons	333,37	316,28

PLASTIQUES (extension des consignes de tri)	PET Foncé	27,16	27.13
	PET Clair	121,37	126.80
	PEHD	33,78	37.88
	PP	22,58	24.56
	PS	0,98	2.89
	Film	55,44	57.19
Brique alimentaire (Tetra)		12,22	23.32
Aluminium		8,29	6.94
Acier		79,42	67.93
Gros de magasin		93,83	70.01
Total déchets triés et valorisés		823,31	788.79
Refus de tri		235,02	267.49



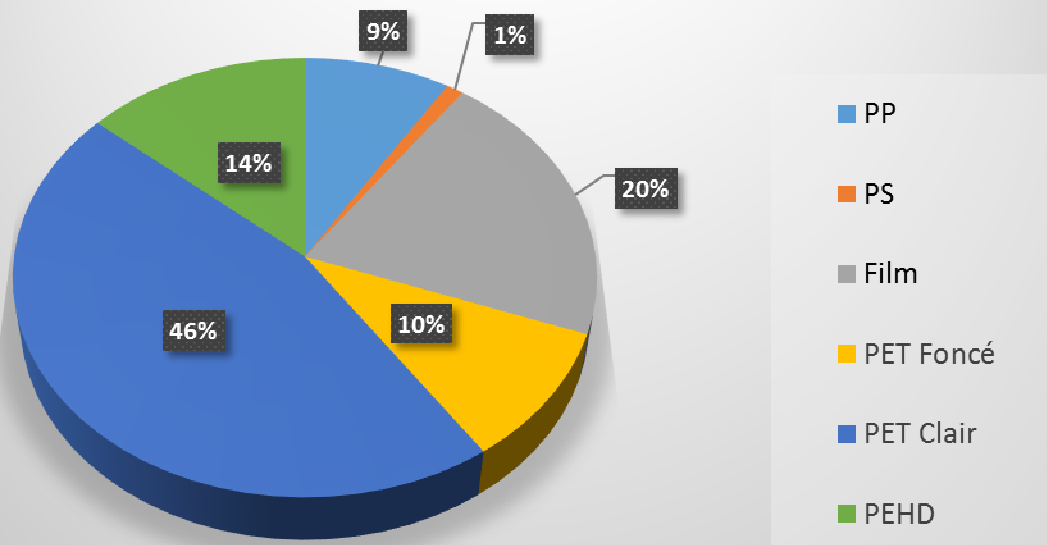
Dans les 35 % de tonnage plastique, on peut distinguer différentes catégories de plastique :

- PET : polyéthylène téréphtalate
 - Clair (exemple : bouteille d'eau transparente)
 - Foncé : bouteille d'eau gazeuse colorée
- PEHD polyéthylène haute densité (bouteille de lait),

et depuis avril 2016, suite à l'extension des consignes de tri :

- PP : polypropylène
- PS : polystyrène
- Film plastique.

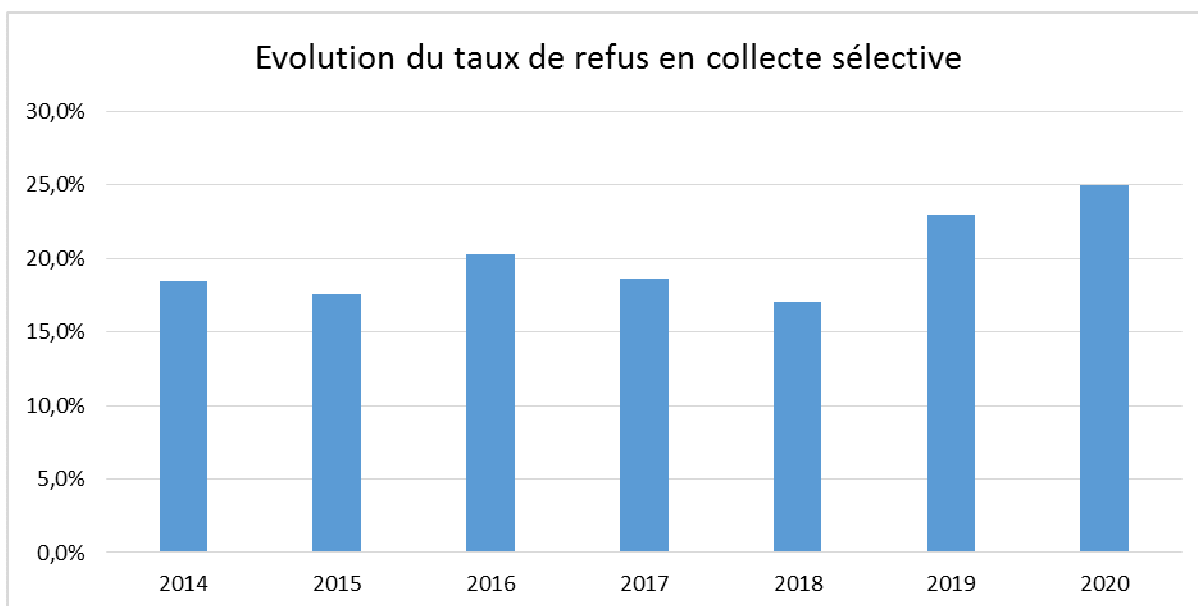
Répartition du tonnage plastique



Taux de refus

Le tonnage de refus de tri, c'est-à-dire le tonnage de déchets déposés par erreur dans le sac jaune, est de 267,49 tonnes sur 1 056,28 tonnes triées, soit un taux de refus de tri de 25 % pour 2020. En comparaison en 2019, les refus s'élevaient à 235,02 tonnes pour 1 023,92 tonnes triées, le taux de refus s'élevait à 22,95 %.

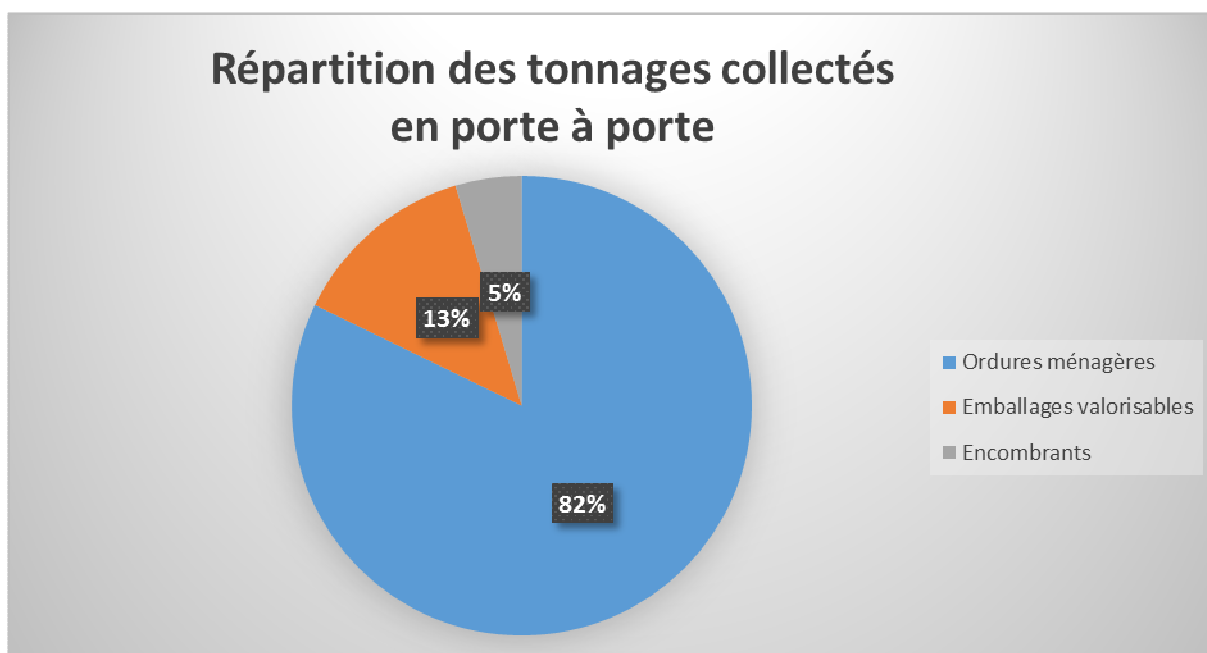
Evolution du taux de refus en collecte sélective



Les erreurs de tri les plus fréquemment rencontrées sont les suivantes :

- contenants non vidés,
- présence d'ordures ménagères,
- couches pour bébé,
- verre,
- bouteilles remplies (eau, jus de fruit ...).
- Encombrants et autres déchets (casseroles, barres de fer, chaussures de ski, vêtements ...).

2-1-3 Bilan de la collecte en porte à porte

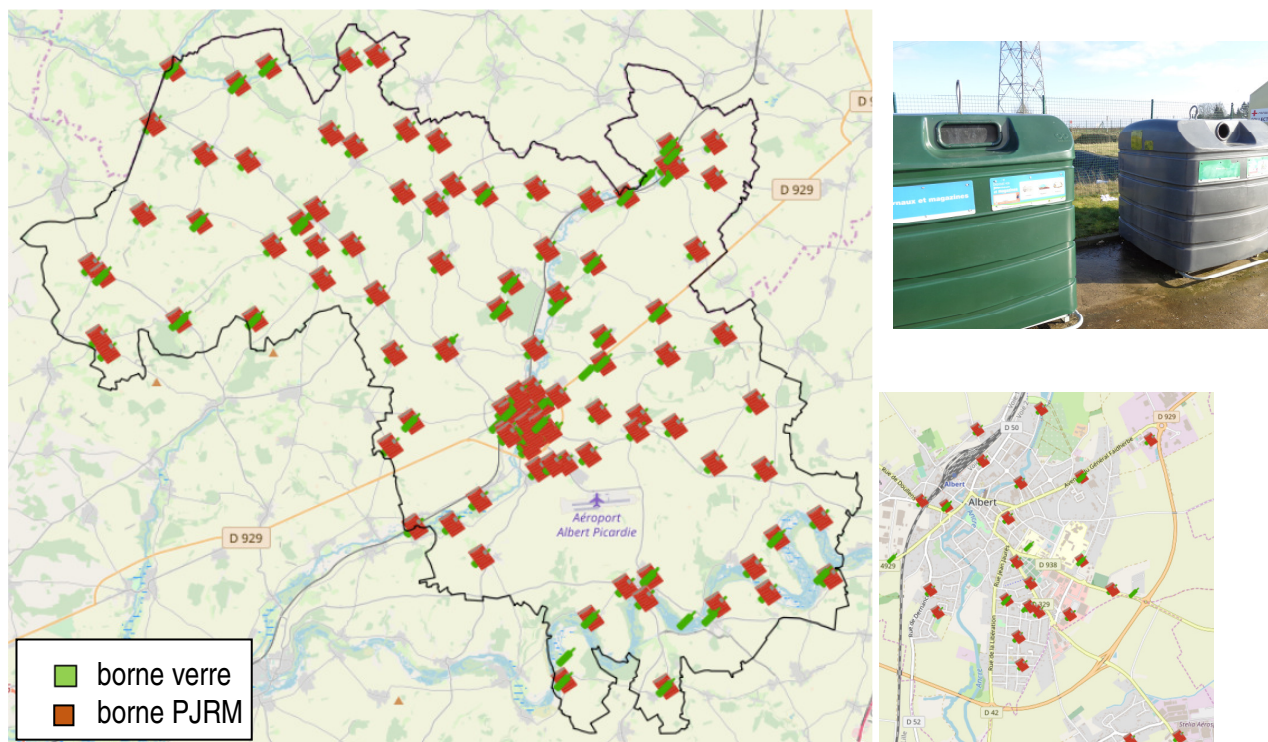


Comme en 2019, en 2020, les ordures ménagères résiduelles représentent la majorité de nos déchets collectés en porte à porte, soit 82 %. La destination finale de nos ordures ménagères résiduelles et de nos encombrants, soit 87 % de nos déchets est l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND), soit le centre d'enfouissement. Seul 13 % de nos déchets sont valorisés.

2-2 La collecte en apport volontaire

2-2-1 Les colonnes d'apport volontaire

Le maillage des bornes d'apport volontaire est de 157 colonnes à verre, soit 1 pour 181 habitants et de 112 colonnes à PJRM, soit 1 pour 254 habitants.



Emplacement des points d'apport volontaire pour le Verre et pour les PJRM

La société VEOLIA Propreté assure le vidage, le transport et la valorisation des papiers journaux revues magazines (PJRM). La société Minéris réalise le vidage, le transport du verre déposé dans les colonnes d'apport volontaire. La société OI Manufacturing valorise le verre collecté. La société VEOLIA assure en plus le nettoyage extérieur de l'ensemble des PAV (PJRM et Verre).



Verre

Papiers
journaux revues



journaux · magazines



publicités · prospectus



feuilles · enveloppes



catalogues · annuaires



courriers · lettres

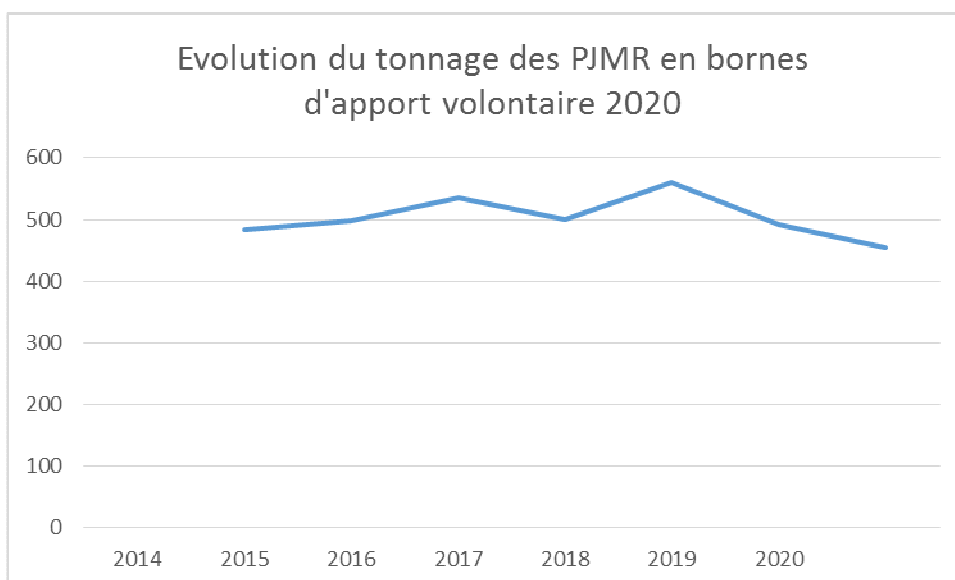
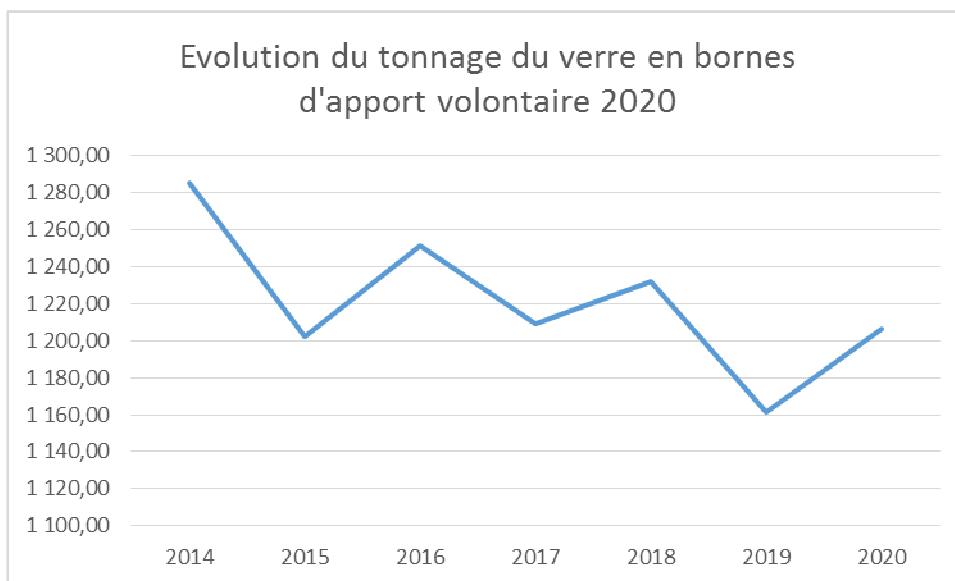


livres · cahiers

	Nombre de colonnes	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Evolution
Verre	157	1161,72	1206.44	3.8 %
PJRM	112	491,56	455	- 7.44 %

Tableau récapitulatif des tonnages en apport volontaire

La forte diminution des tonnages des JMR, s'explique par la crise du COVID-19 et notamment lors du 1^{er} confinement où aucun prospectus n'avait été distribué dans les boîtes aux lettres.



Répartition des tonnages entrés au centre de tri et triés par matériaux

Les modalités de tri sur les PJRM, une fois la collecte effectuée, sont sans changement par rapport aux années précédentes. Acheminés au centre de tri d'Amiens, les JMR sont séparés des autres déchets fibreux déposés dans les colonnes d'apport volontaire avant envoi en filières de valorisation.

Concernant le verre, il est directement acheminé vers le repreneur OI Manufacturing après collecte.

2-2-2 Les déchèteries communautaires

Déchèteries fixes

En 2020, la Communauté de communes exploite trois déchèteries fixes :

- Albert,
- Acheux en Amiénois,
- Bray sur Somme.

Les trois déchèteries communautaires sont accessibles gratuitement à tous les particuliers de la Communauté de communes. L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes et aux professionnels. En 2020, les horaires de la déchèterie d'Albert ont été modifiés, le mercredi, vendredi et samedi afin d'accueillir sur la plage horaire du midi (12h00 à 14h00) les commerçants qui souhaitent se débarrasser des cartons de livraison.

Les déchets acceptés sur ces trois sites sont les encombrants, les gravats, les déchets verts, la ferraille, les cartons, les déchets spéciaux (peintures, solvants, radiographies, piles, etc.), les batteries, les huiles de vidange, les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), les déchets d'éléments d'ameublement (DEA), le verre, les PJMR, les cartouches d'encre, les piles, les ampoules et les textiles, linge de maison et chaussures (TLC).

L'exploitation des hauts de quai des déchèteries est assurée par la régie communautaire composée de six agents, qui ont en charge :

- le conseil et l'assistance aux usagers pour les apports de déchets,
- le respect des consignes de tri et des règles de sécurité,
- la programmation de l'enlèvement des bennes pleines,
- le nettoyage et l'entretien du site.

Les bas de quai sont exploités par des prestataires privés mentionnés dans le point 1.4 de ce rapport.

Les déchèteries sont fermées pendant les jours fériés. L'ensemble des heures d'ouverture des déchèteries communautaires est disponible à l'entrée des sites ainsi que sur le site internet du Pays du Coquelicot. Ci-dessous les horaires d'ouverture des 3 déchèteries :

	ALBERT <i>route de Péronne</i>	ACHEUX EN AMIENOIS <i>route de Varennes</i>	BRAY SUR SOMME <i>route d'Etinehem</i>
Lundi	9 h - 12 h / 14 h - 18 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h
Mardi	14 h - 18 h		
Mercredi	9 h - 18 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h
Jeudi	14 h - 18 h		
Vendredi	9 h - 18 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h
Samedi	9 h - 18 h	9 h - 12 h / 14 h - 18 h	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
Dimanche	9 h - 13 h		

A noter que depuis avril 2015, la déchèterie communautaire d'Acheux-en-Amiénois accueille les habitants des trois communes suivantes : Bavelincourt, Contay et Vadencourt. Une convention a été signée avec le SMIRTOM du Plateau Picard Nord pour en définir les modalités techniques et financières.

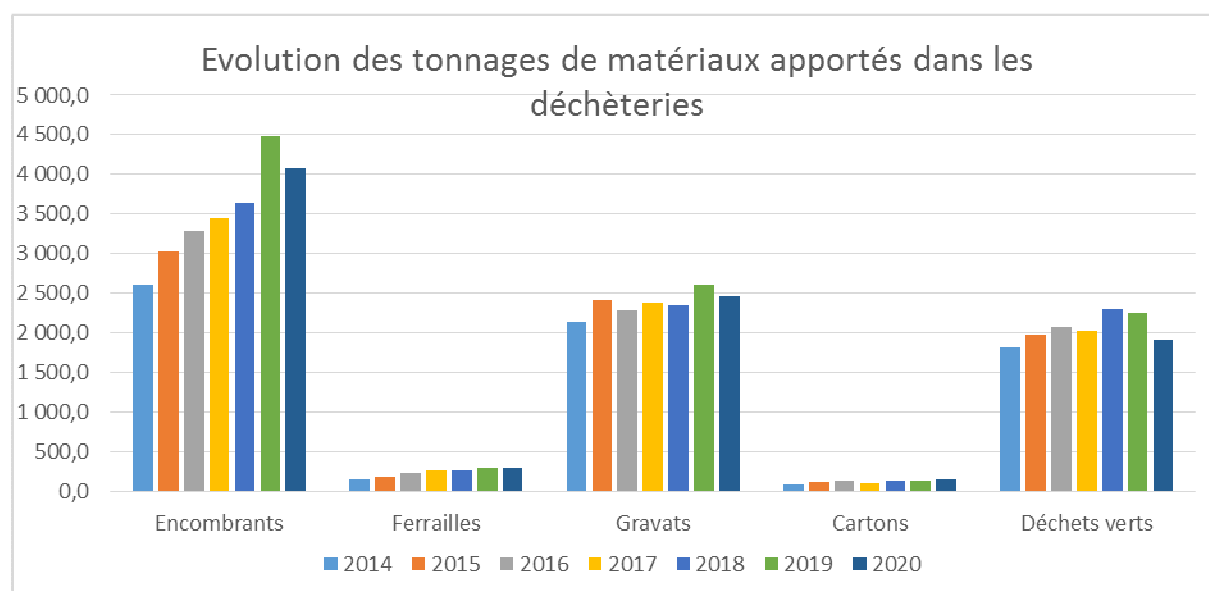
Déchèterie mobile

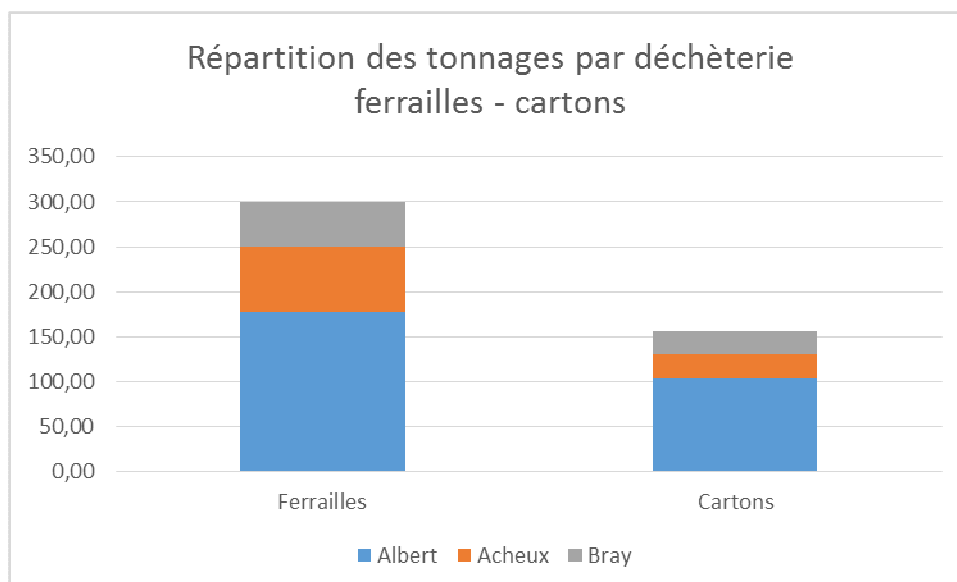
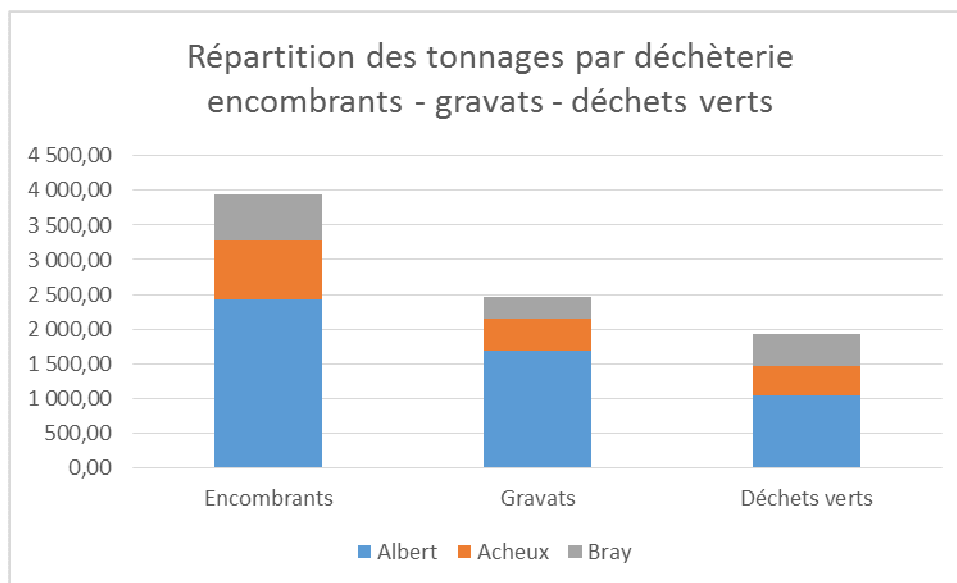
Depuis 2018, la Communauté de communes a mis en place une déchèterie mobile à Miraumont. Chaque 1^{er} samedi du mois, une benne d'encombrants est mise à disposition sur la commune de 9h à 12h. Celle-ci est gardiennée par un agent municipal.

25,18 tonnes d'encombrants ont été récoltés en 2020, contre 20,10 tonnes en 2019, soit une augmentation de 24.90 %.

Synthèse des tonnages collectés sur l'ensemble des déchèteries communautaires (y compris la déchèterie mobile)

	2018	2019	2020	Evolution
Encombrants	3 643,54	4 479,72	4 084.41	- 8,82
Ferrailles	269,42	303,86	301.16	- 0.89
Gravats	2 347,20	2 611,69	2 471.52	- 5,37
Cartons	148,22	148,75	154.28	4.11
Déchets verts	2 300,14	2 261,88	1 923.50	- 14,96
TOTAL	8 708,5	9 805,90	8 935.45	- 8,88



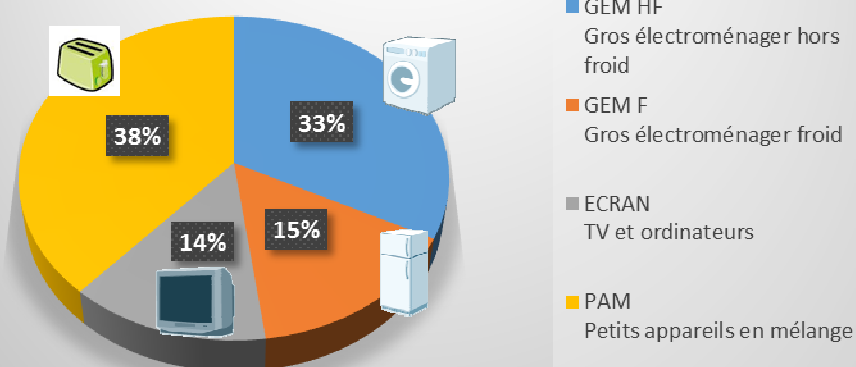


Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

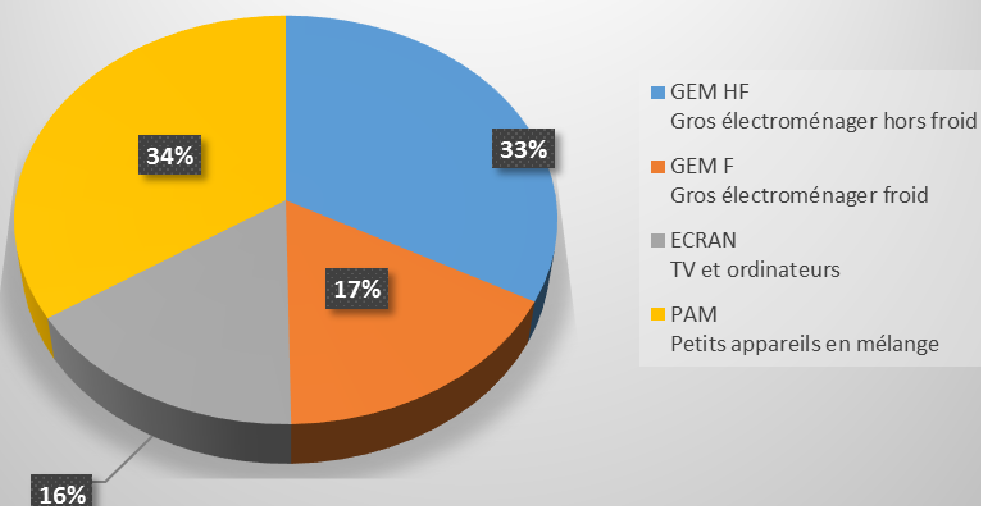
La Communauté de communes assure la collecte et le tri des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) déposés par les habitants sur les déchèteries communautaires.

En 2020, la collectivité a récolté et orienté vers la filière de recyclage 229,50 tonnes de D3E, représentant environ 29 360 appareils, soit 8,05 kg/an/hab, soit une diminution de tonnage de - 2,75 % par rapport à 2019.

Répartition des DEEE recyclés en tonne



Répartition du nombre de DEEE recyclés



Autres déchets

Les déchèteries réceptionnent les déchets tels que mentionnés dans le règlement intérieur des déchèteries communautaires, notamment les tubes et lampes, les piles, les huiles de vidange, les huiles et graisses alimentaires ...

Fin 2020, la Communauté de communes a signé une convention avec l'Eco organisme Ecomobilier. Les premiers résultats seront visibles sur l'année 2021.

2-2-3 La collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

Les DASRI des patients en automédication sont collectés à part afin de sécuriser le ramassage et le traitement de ces déchets pouvant générer des risques de piqûre et de coupure chez les agents de collecte, de transfert, de tri et de traitement des ordures ménagères.

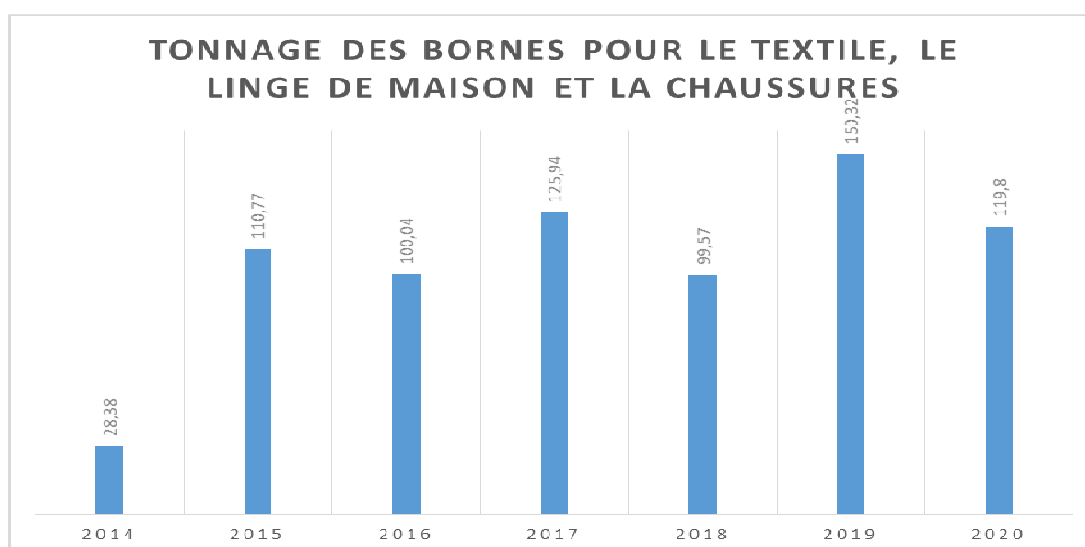
Tout patient se présentant dans une pharmacie du Pays du Coquelicot avec une ordonnance de traitement générant un déchet piquant, coupant ou tranchant se voit délivrer gratuitement, en même temps que son traitement, une boîte de conditionnement des déchets de 0,6 ou 2 litres. Cette boîte sera rapportée à la pharmacie une fois pleine.

L'éco-organisme DASTRI ré-agréé en décembre 2016 pour une période de 6 ans prend en charge la collecte et le traitement de ces DASRI auprès de 9 pharmacies du territoire :

- Acheux en amiénois : 1 pharmacie
 - 12 rue Wazières
- Albert : 5 pharmacies
 - 58 rue de la Libération
 - 32 rue Jeanne d'Harcourt
 - 2 rue de Gomicourt
 - 18 place d'Armes
 - 8 Place Paul Doumer
- Miraumont : 1 pharmacie
 - 10 rue Fontaine
- Bray sur somme : 1 pharmacie
 - 10 place de la Liberté
- Mailly-Maillet : 1 pharmacie
 - 2 rue Eugène Dupré

2-2-4 La collecte des bornes pour le textile, le Linge de maison et la Chaussures (TLC)

20 points de collecte spécialisés pour la récupération du Textile, Linge de maison et de la Chaussure (TLC), sont situés sur le territoire du Pays du Coquelicot, dont certaines sur les trois déchèteries. Ces bornes sont installées directement par les organismes spécialisés dans la récupération des vêtements et chaussures : La Croix rouge et Le Relais. 119.80 tonnes ont été collectés en 2020.



2-3 Le traitement et/ou la valorisation

2-3-1 L'enfouissement

Ordures ménagères, encombrants porte à porte et refus de tri

Les ordures ménagères résiduelles produites par les habitants des 65 communes de la Communauté de communes ainsi que les encombrants collectés en porte à porte sont traitées par enfouissement en installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Sains en Amiénois (80) exploitée par VEOLIA Propreté.

Sont admis sur le site :

- les ordures ménagères
- les autres résidus urbains provenant de la collecte traditionnelle des ordures ménagères,
- les déchets industriels banaux (DIB) assimilables aux ordures ménagères,
- les déchets non recyclables déposés dans les déchèteries,
- les refus de tri,

A l'entrée du site, les déchets font l'objet d'un contrôle (radioactivité notamment) et d'une pesée, avec émission d'un bon de pesée unique. Ils sont ensuite compactés et enfouis dans des alvéoles séparées par des digues de terre. Lorsqu'une alvéole est remplie, elle est recouverte et végétalisée. Elle continue alors à faire l'objet de surveillance et de contrôles.

L'ISDND est confinée par une couche d'argile, des bâches en plastique et des membranes géotextiles afin de protéger l'environnement des infiltrations. Les lixiviats, c'est-à-dire l'eau polluée constituée du jus provenant de la décomposition des déchets et des eaux de pluie, sont collectés et traités sur place en station d'épuration.

Lors de leur décomposition, les déchets produisent du biogaz qui est capté par un réseau de tuyaux pour être conduit jusqu'à une centrale où il sert à produire de l'électricité. En cas d'excédent, le biogaz est orienté vers des torchères pour être brûlé.

L'ISDND de Sains en Amiénois est installé sur une surface d'exploitation d'environ 17 hectares et a une capacité de 200 000 tonnes par an. Il peut être exploité jusqu'en 2030.

Encombrants des déchèteries

Les encombrants collectés sur les 3 déchèteries sont traités par enfouissement en installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Nurlu (80) exploitée par COVED. Le site de NURLU fonctionne sur le même principe que celui de Sains en Amiénois.

2-3-2 Le compostage

Les déchets verts issus des déchèteries seront réceptionnés sur une plateforme de compostage des déchets verts sur le site de l'agence de NURLU. Ils sont ensuite préparés afin d'être valorisés en compost.

Les déchets verts réceptionnés sur site sont ensuite broyés pour servir à la fabrication de compost conforme aux normes NFU 44-051.

Le process mis en œuvre est le suivant :

- réception et broyage, mélange et mise en andain des déchets verts,
- maturation

- criblage
- stockage.

2-3-3 Le tri et la valorisation

Les déchets d'emballages et les journaux magazines collectés sur le territoire de la Communauté de communes sont transportés, par VEOLIA Propreté pour les journaux magazines et par COVED pour les déchets d'emballages, jusqu'au centre de tri d'Amiens, géré par VEOLIA Propreté.

Un second tri effectué sur le centre de tri, après celui des habitants, permet d'éliminer les erreurs de tri des ménages (les refus enfouis en décharge) et de séparer les déchets valorisables par matériau (plastiques, acier, carton, etc.). Ce second tri est mécanique (tri balistique, électro-aimant, etc.) mais aussi manuel. Il est donc primordial d'insister sur l'importance du tri bien effectué, afin de contribuer à la qualité des conditions de travail des trieurs.

Une fois triés et conditionnés en balles, les déchets sont stockés sur le centre de tri avant leur expédition vers les industries du recyclage.

Les contrats de reprise des matériaux valorisables issus de la collecte sélective ont été renouvelés en janvier 2018. Depuis cette date, les entreprises de recyclage auxquelles sont revendus les matériaux triés sont :

- VEOLIA Propreté pour les emballages en plastique, en acier, en aluminium, en papier - carton,
- UPM pour les journaux revues magazines,
- O-I Manufacturing pour les emballages en verre.

Les cartons collectés en déchèteries et la ferraille sont transportés par l'entreprise Fer Fricourt. Ces matériaux sont ensuite valorisés par cette même entreprise et la matière est ainsi rachetée.

3 - DONNEES FINANCIERES

Pour exercer sa compétence d'élimination des déchets ménagers, la Communauté de communes a choisi de recourir à un mode de gestion déléguée, en confiant, par marchés publics de service, à des entreprises privées, l'exécution des prestations relatives à cette compétence.

Les crédits relatifs à l'exercice de la compétence collecte, tri et traitement des déchets sont inscrits au budget principal de la Communauté de communes.

3-1 Investissement

En 2020, les dépenses d'investissement ont été consacrées principalement à l'achat de containers d'ordures ménagères et de tri sélectif pour des remplacements sur des adresses possédant des containers.

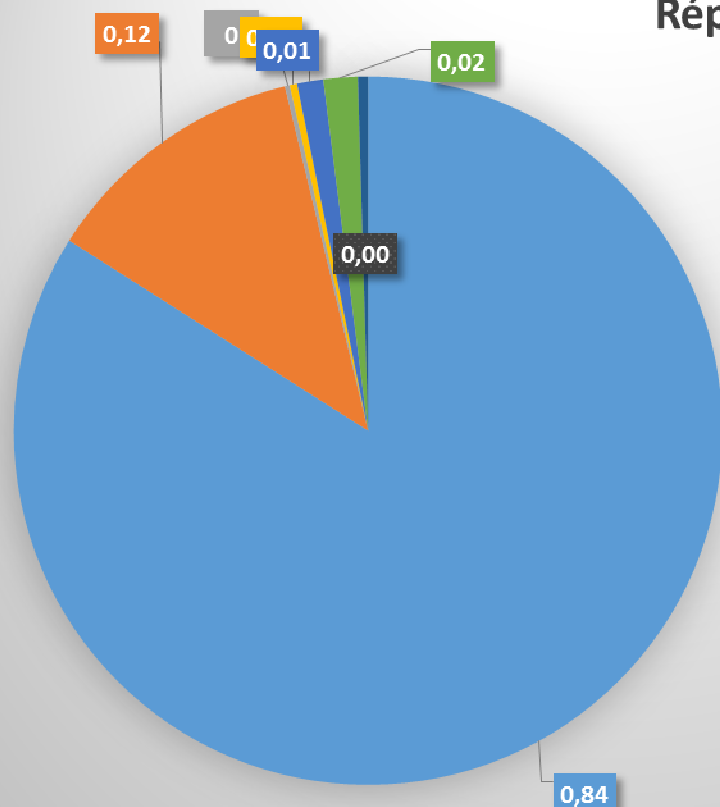
3-2 Fonctionnement

En 2020, l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à l'exercice de la compétence collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés est présenté dans le tableau page suivante.

Les soutiens de CITEO et de la revente des matériaux triés issus de la collecte sélective, mentionnés dans le tableau page suivante, correspondent aux sommes estimées au titre de l'exercice 2019.

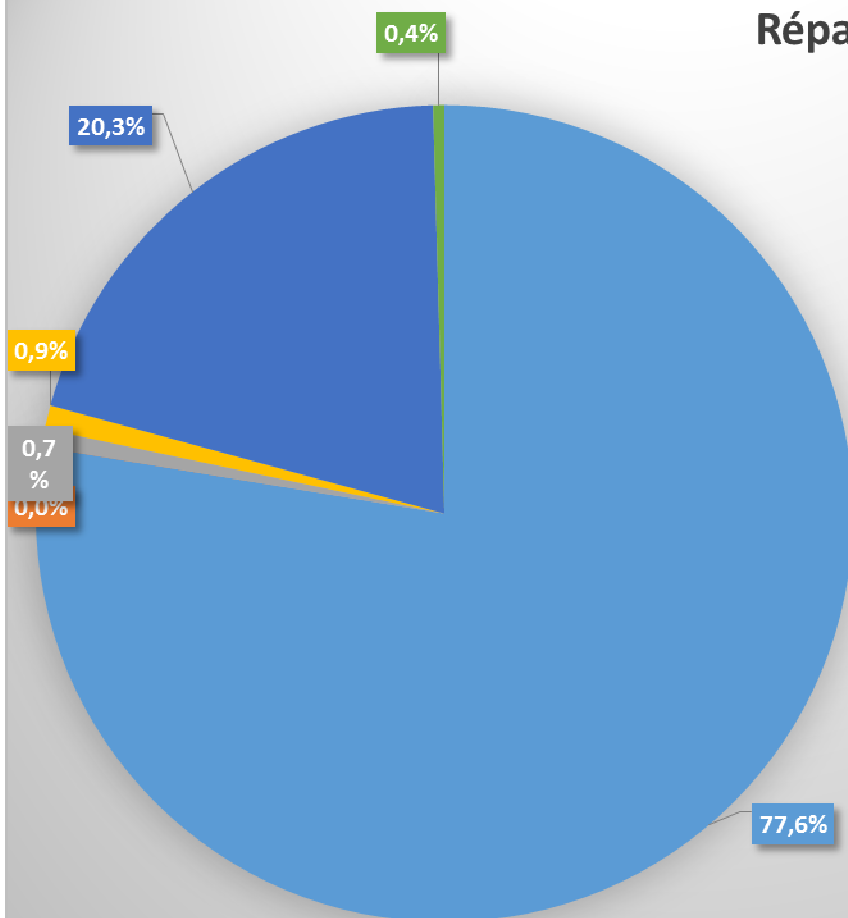
La taxe par habitant est calculée sur la base de la population de dotation globale de fonctionnement au 1^{er} janvier 2020.

Répartition des dépenses 2020



- Marché de prestations liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers
- Charges de personnel (salaires, visites médicales, formation obligatoire)
- Etude d'optimisation des déchets
- Communication (insertions appels d'offres, imprimés, revues, autocollants divers, guides déchèterie, sensibilisation au tri)
- Location immobilière, véhicule, entretien terrains

Répartition des recettes 2020



- TEOM (taux 13,40 %)
- Remboursement sur rémunération du personnel non médical
- Redevances spéciales (établissements publics)
- Redevances camping et HLL
- Soutien de CITEO et de la revente des matériaux triés issus de la collecte sélective
- SMIRTOM du Plateau Picard Nord

Montant en € TTC	2020	
	Dépenses	Recettes
Marché de prestations liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers	3 045 242,40 €	?
Location immobilière, véhicule, entretien terrains		?
<i>Frais de carburants</i>	10 558,61 €	?
<i>Téléphone, eau, électricité, fournitures, vêtements de travail, loyer</i>	15 369,83 €	?
<i>Assurance, entretien des camions, des bâtiments et du matériel</i>	16 960,04 €	?
<i>Impôts et taxes sur les véhicules</i>	306,00 €	?
Charges de personnel (salaires, visites médicales, formation obligatoire) et Remboursement sur rémunération du personnel non médical	442 466,70 €	446,61 €
Amortissement des équipements de fonctionnement du service (camions, composteurs)	56 577,32 €	
Sous total	3 587 480,90 €	446,61 €
Etudes d'optimisation	7 967,50 €	?
Communication (insertions appels d'offres, imprimés, revues, autocollants divers, guides déchèterie, sensibilisation au tri)	12 222,74 €	?
Immobilisations (Acquisition)	31 126,55 €	
Remboursement d'emprunt (capital et intérêt)	16 768,44 €	?
TEOM (taux 13,40 %) <i>Soit une taxe par habitant</i>		2 892 390,00 € 100,22 €
Redevances spéciales (établissements publics)		26 128,31 €
Redevances camping et HLL	4 369,00 €	35 023,00 €
Soutien à la tonne triée d Adelphe, revente des matériaux triés et recette de collecte sélective		756 013,86 €
SMIRTOM du Plateau Picard Nord		16 541,66 €
Cession de biens		51 200,00 €
TOTAL	3 711 135,13 €	3 777 743,44 €

4 - PERSPECTIVES 2020

L'année 2021 est consacrée à la réalisation de l'enquête de dotation de bacs pucés pour les ordures ménagères et tri sélectif et à la mise en place de ceux-ci pour chaque usager du service en vue du démarrage de la tarification incitative au 1^{er} janvier 2022.